

CHA 9 2016.KAIO.14155

Déclarations de planification

Version 3

Le 25.11.2019 / CDA

Stratégie pour une administration numérique du canton de Berne 2019-2022

Auteur-e-s	Proposition		+ ++	- --
CIRE (Stucki)	1.a	Le Conseil-exécutif élargit la Délégation à l'administration numérique à au moins un membre du Conseil-exécutif supplémentaire afin que soit garantie la mise en œuvre centrale de la stratégie.	+	
CIRE (Stucki)	1.	Le/La responsable du Secrétariat à l'administration numérique (SAN) est nommé par le Conseil-exécutif et est membre du Comité de direction Administration numérique (CDAN).	+	
CIRE (Stucki)	2.	Le Comité de direction Administration numérique (CDAN) est doté de compétences interdirectionnelles en vue de la mise en œuvre de la stratégie pour une administration numérique.	+	
CIRE (Stucki)	3.	En plus du recensement des projets cantonaux de numérisation, le Conseil-exécutif est chargé de préparer une vue d'ensemble des solutions informatiques/de cyberadministration déjà mises en place par les autres cantons et d'indiquer quelles solutions peuvent être reprises par le canton de Berne.	+	

CIRE (Stucki)	4.	La mise en œuvre de la stratégie pour une administration numérique ne doit pas se solder par une augmentation des effectifs dans l'administration.	+	
CIRE (Stucki)	5.	La stratégie pour une administration numérique prend en compte des aspects de durabilité et d'efficacité énergétique dans sa mise en œuvre (par exemple pour les centres de données et serveurs et le matériel informatique).	+	
CIRE (Stucki)	6.	Le rapport annuel sur l'avancement de la mise en œuvre mentionné au chiffre 10.4 (rapport de controlling) est porté à la connaissance de la CIRE et de la CFin.	+	
Gerber (Les Verts)	7.	La mise en œuvre de la stratégie accordera une place absolument prioritaire à la protection et à la sécurité des données.	+	
UDC (Graber)	8.	Le processus de numérisation de l'administration cantonale ne doit d'aucune manière rendre plus difficile – et avec un surcoût – pour les habitantes et les habitants de notre canton l'accès à l'administration par les canaux traditionnels que sont le téléphone, les paiements par bulletin de versement, le remplissage des formulaires papier et d'autres encore.	+	
UDC (Graber)	9.	Dans sa volonté de numériser ses services, ses prestations et ses relations de toutes natures, le Conseil-exécutif prendra soin de réserver un traitement distinct et particulier à l'e-voting. Cela parce que dans ce domaine les problèmes de sécurité ne se posent pas exactement dans les mêmes termes que s'agissant des services administratifs.	+	
Les Verts (Vanoni)	10.	La mise en œuvre de la stratégie pour une administration numérique prendra dûment en compte le développement durable – la ligne directrice confirmée dans le programme gouvernemental de législature 2019 à 2022 – dans ses trois dimensions. Outre la durabilité économique (aux points de vue financier et technique), dimension abordée dans la stratégie, la numérisation des prestations cantonales intégrera davantage la durabilité sociale et écologique également.		-
Les Verts (Vanoni)	11.	Lors de la mise en œuvre de la stratégie pour une administration numérique, dans un esprit de durabilité sociale on veillera à améliorer globalement l'accès aux prestations cantonales (en particulier aussi depuis les zones rurales), à maintenir cet accès par voie analogique pour les personnes non équipées d'appareils adéquats et à rendre les personnes ne disposant pas des connaissances nécessaires capables d'utiliser les prestations numériques du canton.		-